Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215601493-20260706-D2026_68-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2026-68

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Présents : 19
Votants : 22

L'an deux mil vingt-six
Le 6 Juillet
Le Conseil Municipal de la commune de NOYAL-MUZILLAC

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
A la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Patrick BEILLON

Date de convocation du Conseil Municipal : le 2 Juillet 2026

PRÉSENTS : M. LOYER, GUENEGO, Mme GROGNO, M. MAHE, Mme VIENNE CHAUMETTE, M. BERNIER, Mmes GUIHO, JEHANNO, BOCENO, MM. DAVID, REBELO, Mme NICOL, MM. ALONSO, MOESSARD, Mme LEBEL, M. LE KERNEC, Mmes MICHAUD, ROBERT

ABSENTS EXCUSÉS : Mme NEVES, M. ORJEBIN, Mme LAUNAY, M. DANIEL

SECRÉTAIRE : M. Claude BERNIER

Madame NEVES a donné pouvoir à Monsieur GUENEGO
Monsieur ORJEBIN a donné pouvoir à Monsieur BERNIER
Madame LAUNAY a donné pouvoir à Madame GUIHO

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026 - COMPLEMENT

Monsieur le Maire donne connaissance aux conseillers municipaux d'une nouvelle demande de subvention reçue en mairie en juin, à la suite de la délibération par laquelle le conseil municipal a décidé d'attribuer les subventions 2026 aux associations.

L'ADMR du Trévelo précise qu'en 2025 :

- Le nombre d'heures total pour les 3 communes est de 21 771 heures pour 183 dossiers

- À Noyal-Muzillac, le nombre d'heures d'aide à domicile effectuées s'élève à 9 838 heures pour 91 dossiers

- Le montant de subvention sollicitée pour 2025 à la commune de Noyal-Muzillac est de 4 823,00 €.

Après discussion et un vote à main levée, le conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :

➢ **Décide** d'accorder la subvention complémentaire suivante en 2026 :

Organisme ayant envoyé une demande	Montant proposé
ADMR du Trévelo (activité 2025)	4 823,00 €
TOTAL	4 823,00 €

☞ Le mandatement correspondant s'opérera à l'article 65748 du budget général en section de fonctionnement.

MAIRIE DE NOYAL-MUZILLAC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
56 Morbihan

Pour copie conforme
Le Maire,
Patrick BEILLON